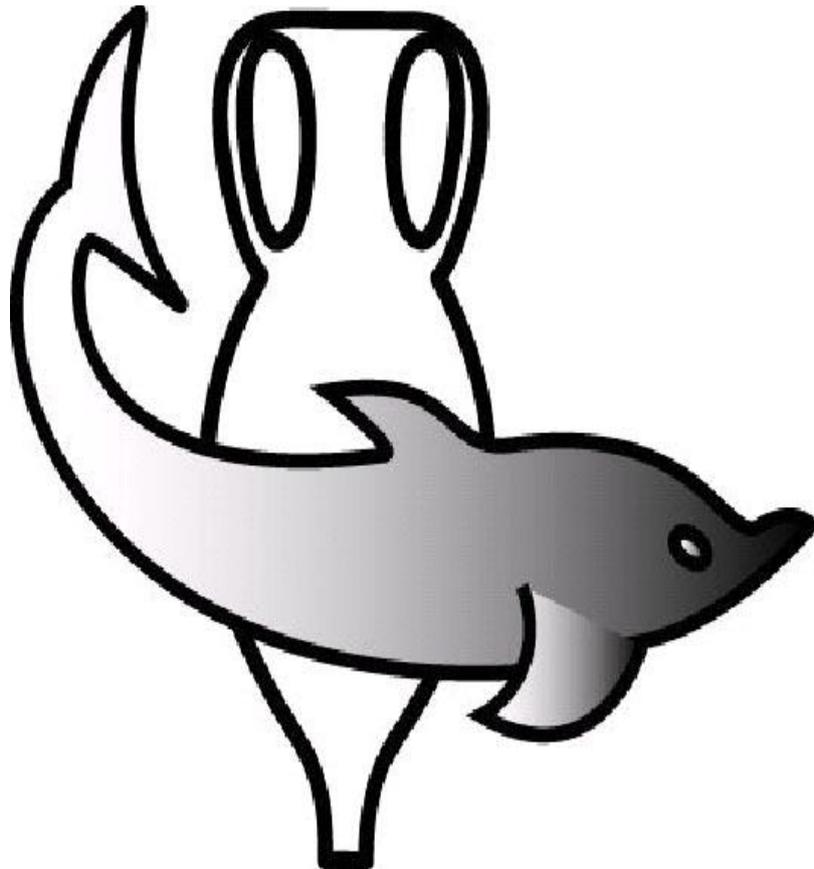




LE TROPHÉE DE L'EURE



VER.8 27 Juin 2020

Christian Tampigny-Durel

LE TROPHÉE DE L'EURE

Pourquoi le Trophée de l'Eure ?

Nous l'avons nommé ainsi pour qu'il puisse être inscrit au calendrier de la CNNEV & CNNAP en épreuve subaquatique départementale & régionale voire sélective pour certaines manches. Et ainsi de bénéficier de la couverture d'une assurance.

Pour participer en tant que nageur au Trophée de l'Eure, il faut être titulaire d'une licence FFESSM valide pour la saison sportive en cours (de septembre à aout), être muni d'une assurance individuelle.(AXA ou autres...), d'un certificat médical et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les personnes étant licenciées dans une autre fédération ou n'ayant aucune licence pourront également participer en souscrivant un « Openpass » le jour de l'inscription.

L'Openpass est en fait une assurance en responsabilité civile et individuelle accident, valable le jour de la souscription pour la journée. Le coût de cette assurance sera pris en charge par le club organisateur.

Dans les 2 cas, (personne licenciée FFESSM ou souscrivant un Openpass) un certificat médical d'aptitude de moins d'un an devra être présenté aux organisateurs.

Pour aider au bon déroulement des différentes manches et de la finale, tous les bénévoles licenciés ou non licenciés sont les bien venus.

Présentation

Ce trophée se déroulera sur plusieurs manches au cours de l'année sportive.

Les clubs désirant organiser une manche devront se faire connaître à la CDNAP/NEV avant le 1^{er} juin de l'année en cours.

Un calendrier sera alors défini en fonction des dates proposées par les différents clubs organisateurs et du calendrier national.

Règlement

Chaque manche est placée sous la responsabilité du club organisateur qui doit prendre toutes les dispositions administratives, techniques et sécuritaires nécessaires au bon déroulement de l'évènement (autorisations écrites, compétences humaines, logistique, police d'assurance, niveau technique des nageurs....).

Le club organisateur devra également prévoir deux autres possibilités de parcours, en cas d'imprévus sur le parcours initial ne permettant pas la pratique de la descente. Il devra de même réaliser les demandes d'autorisations et les plans de secours

Les clubs organisateurs ou la CDNAP/NEV se réservent le droit d'annuler la manche pour des causes météorologiques ou climatiques telles qu'intempéries ou température de l'eau jugée trop faible ou pandémique, ainsi que pour un nombre de participants insuffisant. Ils pourront en outre refuser un départ en cas de protection vestimentaire inadaptée, particulièrement dans le cas des enfants de moins de 16 ans. (Voir règlement CNNP & CNNEV ou CRNEV).

Les inscriptions seront closes une semaine avant la date de la compétition. Elles pourront être closes plus tôt si prérogative du club organisateur.

(de manière générale, sauf cas de nécessité, elles pourront être closes avant, si prérogative de l'organisation)

La participation sera autorisée avec ou sans appui sur décision de l'organisateur

La dernière manche dite " Finale " sera organisée par un Comité d'organisation composé de membres des différents clubs du département, ainsi que par la commission NAP/NEV 27.

Engagement des clubs organisateurs

Le club organisateur mettra à disposition quatre secrétaires, non nageur durant le temps de la manifestation, ayant pour rôle de pointer et de chronométrer les nageurs pendant la descente ou la traversée. Il devra prévoir le nombre de bénévoles nécessaire à l'organisation de sa manche.

15 jours minimum avant la course, un plan de prévention de secours devra être envoyé au centre de secours local.

Le jour de la course, un dispositif de sécurité devra être mis en place avec au minimum 3 canoës ou kayaks pouvant porter secours aux nageurs. Un des bateaux devra fermer la course en tant que serre-file. Aucun nageur ne devra être laissé seul derrière. Un kit d'oxygénothérapie et une trousse de secours devront être disponibles à tout moment en cas d'incident.

L'ensemble du dispositif de sécurité et de pointage sera équipé de moyens de communication (VHF ou à minima téléphone portable).

Engagement du CoDep 27

La CDNAP/NEV 27 mettra à disposition deux VHF, ainsi qu'une trousse de secours, un kit oxygénothérapie et des chronomètres.

Des chasubles, des bonnets ainsi qu'une puce de la CRNEV comportant le même numéro seront distribués à chaque nageur, ceci afin de faciliter le pointage à l'arrivée.

Ces numéros devront être visibles à l'arrivée sous peine de disqualification.

Ce matériel sera récupéré dès la fin de la course et devra être restitué en bon état et lavé.

En cas de perte ou de détérioration, notamment pour les chasubles, les bonnets et les puces ceux-ci seront facturés aux nageurs :

40 € pour la chasuble
10 € pour le bonnet
10 € pour la puce.

Modalités d'inscriptions

➤ Inscriptions :

Les inscriptions doivent être faites sur la plateforme de notre partenaire :

<https://www.le-sportif.com>

Cliquer sur **Inscription**

Indiquer : **Date / Sélectionner : NAGE EN EAU VIVE / Lieu (Normandie)**

Suivre les instructions.

➤ Frais Techniques :

Les frais techniques de la plateforme seront pris en charge uniquement par les compétiteurs.

➤ Montant de l'inscription :

Le prix de l'inscription est au libre choix du club organisateur, sauf pour la finale et le Sélectif.

Si vous souhaitez faire bénéficier de l'inscription gratuite à vos compétiteurs, me le préciser pour que je vous délivre un code pour chaque personne bénéficiaire (un code par personne). Ce dernier sera à communiquer au compétiteur concerné.

➤ Matériel :

Possibilité de louer un flotteur via la plateforme lors de votre inscription.

Note à l'attention des clubs : Les montants perçus au titre de la location des flotteurs et/ou de l'OpenPass, une facture vous sera établie. Cette dernière correspondra au montant de la recette des options.

comme vous toucherez la recette des locations flotteur et OpenPass selon le besoin facturé vous recevrez une facture du montant de la recette des options .

Classement et récompenses

➤ Classement :

Le classement, en vue de l'attribution d'une récompense, sera basé sur le nombre de points obtenu au cours de la saison sur les différentes manches.

➤ Le barème est de :

- XX points pour chaque club participant
 - XX points par bénévole mis à disposition par le club organisateur
 - 100 à 1 points par concurrent selon son classement scratch
- } (Définis par le logiciel Naïade)

➤ Le barème est le suivant :

- 1^{er} 100 points
- 2^{ème} 99 points
- 3^{ème} 98 points
- 4^{ème} 97 points
- 5^{ème} 96 point et ainsi de suite

Lors de la finale, le décompte des points sera effectué pour établir le classement dans l'optique de la remise du trophée.

➤ Récompenses :

Pour chaque manche, le ou les clubs organisateurs offriront des récompenses aux 3 premières féminines ainsi qu'aux 3 premiers masculins du scratch.

Un protocole sera, par principe, établi, mais il est rappelé que le seul but de ce trophée est de réunir les clubs afin de promouvoir les descentes de rivières et les traversées autour d'une activité de loisirs et de compétition. (Celui-ci sera fait sous format Naïades pour la NEV et Winpalme pour la NAP).

Le trophée sera récompensé sur le principe des catégories. Décision souveraine prise par la FFEISSM ;

Les catégories d'âges sont les suivantes :

- Poussin : 8/9 ans
- Benjamin : 10/11 ans
- Minime : 12/13 ans
- Cadet : 14/15 ans
- Junior : 16/17 ans

- Sénior : 18/34 ans
- Master : A partir de 35 ans par tranche de 10 ans
 - M1 : 35/44 ans
 - M2 : 45/54 ans
 - M3 : 55/64 ans
 - M4 : + de 65 ans

Pour déterminer à quelle catégorie appartient un nageur, l'âge à prendre en compte est celui de l'année sportive FFESSM qui va du 15 septembre au 14 septembre inclus de l'année suivante.

C'est la deuxième année qui sert de base de calcul (année civile) pour déterminer l'âge du nageur.

L'âge du sportif s'obtient en faisant la différence entre l'année civile considérée et l'année de naissance du nageur.

Le changement de catégorie intervient le 15 septembre.

En fonction des épreuves, l'organisateur sera tenu d'indiquer l'âge minimum requis pour être autorisé à participer à la compétition.

Les Diplômes seront envoyés dans les clubs au format numérique ; remis aux 3 premiers de chaque catégorie le jour de la remise des récompenses.

Nos partenaires

Nous remercions nos partenaires sans qui nous ne pourrions pas organiser ce Trophée :

Le Conseil Régional de la Grande Normandie

Le Conseil Départemental de l'Eure.

Le CDOS27

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Léry Poses en Normandie

L'imprimerie BIGOT

FFESSM (FFESSM-Normandie)

Les clubs de Canoë KAYAK de Louviers et Val-de-Reuil

Les Communes traversées par le Trophée

Sport 2000 Louviers

Ecosub

Villetard

E.D.F

Marc ETTINGER ancien chargé de mission informatique CNNEV

La Petite Marmite

Les clubs organisateurs

La ville de Val de Reuil

Le Sportif.com

Nos partenaires du trophée de l'EURE



Mise à jour le 30 juillet 2020